

CB/CZ 002/26

Bruxelles, le 8 janvier 2026

Monsieur Michaël DE GOLS

Directeur UNISOC
27 avenue des Arts, bte 13
1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée d'action ce 5 février 2026**

Cher Monsieur,

Le front commun syndical organise ce 5 février une journée d'action contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 5 février sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleuses qui sont absentes en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 4 février au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 5 au 6 février 2026.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Bert ENGELAAR,
Président FGTB



Gert TRUYENS
Président CGSLB



Ann VERMORGEN,
Présidente CSC